

## **Modification du Plan national d'attribution des fréquences 2012**

Lors de sa réunion du 31 octobre 2012, le Conseil fédéral suisse a décidé ce qui suit:

Le Plan national d'attribution des fréquences<sup>1</sup> révisé le 1<sup>er</sup> octobre 2012 est approuvé et entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le Plan national d'attribution des fréquences approuvé peut être demandé à l'Office fédéral de la communication, Gestion des fréquences, Case postale, Rue de l'Avenir 44, 2501 Bienne; il figure également à l'adresse internet suivante:

[www.bakom.admin.ch](http://www.bakom.admin.ch) / Thèmes / Fréquences et antennes / Plan national d'attribution des fréquences.

27 novembre 2012

Office fédéral de la communication

<sup>1</sup> Le Plan national d'attribution des fréquences est publié sous la forme d'un renvoi (rapport entre l'art. 5, al. 1, et l'art. 13, al. 2, LPubl; RS **170.512**).